



Citoyen d'Europe

Le grand mouvement européen progressiste !

Journal de l'Association Citoyen d'Europe - N°8 - Octobre 2011

Sommaire

Page 2

- Comparatif : l'âge de la retraite dans l'UE

Page 3

- Retraites en France et en Allemagne : les clés pour comprendre
- La Turquie en Europe ?

Page 4

- Où en est la Pologne ?
- Bulletin d'adhésion

Citoyen d'abord...

Durant 24 ans en tant que Maire de Villeneuve d'Ascq et 15 ans comme député européen j'ai rendu compte au quotidien de mes activités et de mes opinions.

Aujourd'hui, réélu Maire de Villeneuve d'Ascq, j'entends, avec tous les citoyens et " Citoyen d'Europe " redonner à notre ville ses couleurs européennes et sa dimension internationale.

G.Caudron

EDITO

C'est de plus d'Europe dont nous avons besoin

Ceux qui comme moi sont des européens de toujours, qui ont leurs racines dans la pensée de ses pères fondateurs et qui ont toujours voulu une Europe politique, sociale et citoyenne, **refusent de se laisser décourager** par les conséquences de ses dérives technocratiques, financières et ultra libérales.

Envers et contre tout **nous nous battons pour cette autre Europe** car, n'en déplaise à certains, **hors de l'Europe il n'est point de salut** pour les petits pays que nous sommes devenus à l'échelle du monde.

Somme toute, ce n'est pas de moins d'Europe dont nous avons besoin, mais de plus d'Europe prise en charge par les citoyens européens.

C'est le principal moteur de « Citoyen d'Europe ».

Gérard CAUDRON
Président de Citoyen d'Europe

A lire mes carnets sur www.citoyendeurope.org en cliquant sur « **chaque lundi, le carnet de G Caudron Pour quelques Coquelicots de plus** »

Agenda du deuxième semestre

Vendredi 21 octobre 2011 à 19h30 au Château de Flers,
Conférence sur la vie d'Aristote ONASSIS,
organisée par l'AJVAH (association de jumelage Villeneuve d'ascq / Haïdari)
autour du livre écrit par Valéry COQUANT (adhérent de Citoyen d'Europe)
"Aristote ONASSIS ou l'Olympe foudroyé"
L'auteur dédicacera son livre à l'issue de cette soirée.

Jeudi 24 Novembre 2011 à 19h au Château de flers
Assemblées Générales extraordinaire et ordinaire de Citoyen d'Europe
Présence importante car l'assemblée procédera au renouvellement
du Conseil d'administration

Pour Contacter Citoyen d'Europe
BP 70053

59651 Villeneuve d'Ascq Cedex
citoyendeurope@gmail.com

ou

Claudine PLATTEAU
c.d.platteau@orange.fr
5, Rue du Maréchal Joffre
59493 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél. : 09 79 39 06 22

Citoyen d'Europe sur Internet
www.citoyendeurope.org

Comparatif : l'âge de la retraite dans l'UE

L'âge légal de la retraite dans l'Union européenne varie d'un Etat membre à l'autre, entre 60 ans en France (ainsi que pour les femmes en Autriche, Grèce, Italie, Lituanie, Malte, Pologne, Royaume-Uni) et 67 ans en Allemagne et en Suède.

Cet âge peut varier selon le sexe du travailleur comme dans plus d'un tiers des Etats membres, mais aussi selon le statut professionnel et les exceptions propres à chaque pays, qui ont tous prévu des systèmes de retraite anticipée ou au contraire différée, à côté de l'âge de départ normal. Enfin, le départ à la retraite dépend partout du nombre d'années travaillées.

Ainsi l'âge réel du départ en retraite diffère, parfois sensiblement, de l'âge légal. Aussi dans la grande majorité des pays les individus sont nombreux à quitter le marché du travail avant l'âge légal. En Lettonie seulement, ainsi que pour les femmes en Estonie, en Italie, en Grèce et au Royaume-Uni, et pour les hommes en République tchèque, l'âge moyen est supérieur à l'âge légal.

Au-delà des différences, tous les régimes de retraite en Europe se trouvent confrontés à un problème commun : l'évolution inquiétante de la démographie.

Le vieillissement de la population modifie négativement l'équilibre entre la population active et les aînés. La proportion des Européens âgés de plus de 80 ans devrait presque tripler d'ici 2050 et les personnes âgées de 60 à 79 ans représenteront un quart de la population totale de l'UE. 3 personnes sur 10 auront 65 ans et plus en 2050.

Conjuguée à la crise économique actuelle, cette évolution aura d'importantes répercussions en termes de finances publiques, ainsi que pour l'adéquation future des retraites.

Aussi beaucoup d'Etats membres débattent actuellement d'une réforme de leur système de retraites, afin de financer leurs engagements actuels de retraite ou de les ajuster à un niveau pouvant être financé.

Si la tendance à l'allongement des retraites semblait se dégager il y a quelques années, ce sont désormais la stabilisation voire la diminution de l'âge légal de départ en retraite et l'augmentation de la durée de cotisation, éventuellement conjuguées à une diminution des pensions publiques de retraite, une augmentation de la part privée de ces pensions et/ou une plus forte

l'imposition de certaines catégories de population, qui bénéficient actuellement d'un certain engouement de la part des gouvernements européens.

Le tableau ci-dessous offre une vue d'ensemble de l'âge légal et moyen de départ à la retraite dans les Etats membres.

Pays	Age légal du départ à la retraite	Age moyen de sortie du marché du travail
Allemagne	67 ans	femmes : 61,4 ans hommes : 62,1 ans (2008)
Autriche	femmes : 60 ans hommes : 65 ans	femmes : 59,4 ans hommes : 62,6 ans (2007)
Belgique	65 ans	femmes : 61,9 ans hommes : 61,2 ans (2007)
Bulgarie	femmes : 60 ans hommes : 63 ans	---
Chypre	65 ans	---
Danemark	65 ans	femmes : 60,3 ans hommes : 62,3 ans (2008)
Espagne	65 ans	femmes : 62,7 ans hommes : 62,5 ans 2008
Estonie	femmes : 61 ans hommes : 63 ans	62,1 ans (2008)
Finlande	65 ans	femmes : 61,3 ans hommes : 62 ans 2007
France	60 ans	femmes : 59,1 ans hommes : 59,4 ans (2008)
Grèce	femmes : 60 ans hommes : 65 ans	femmes : 61 ans hommes : 61,9 ans (2008)
Hongrie	62 ans	femmes : 58,7 ans hommes : 61,2 ans (2005)
Irlande	65 ans	femmes : 64,7 ans hommes : 63,5 ans (2006)
Italie	femmes : 60 ans hommes : 65 ans	femmes : 60,7 ans hommes : 60,8 ans (2008)
Lettonie	62 ans	62,7 ans (2008)
Lituanie	femmes : 60 ans hommes : 62,5 ans	59,9 ans (2006)
Luxembourg	65 ans	59,4 ans (2005)
Malte	femmes : 60 ans hommes : 61 ans	59,8 ans (2008)
Pays-Bas	65 ans	femmes : 62,8 ans hommes : 63,7 ans (2008)
Pologne	femmes : 60 ans hommes : 65 ans	femmes : 57,5 ans hommes : 61,4 ans (2007)
Portugal	65 ans	femmes : 62,3 ans hommes : 62,9 ans (2007)
République tchèque	femmes : 60,8 ans (<i>varie en fonction du nombre d'enfant</i>) hommes : 62 ans	femmes : 59 ans hommes : 62,3 ans (2008)
Roumanie	femmes : 58 ans hommes : 63 ans	---
Royaume-Uni	femmes : 60 ans hommes : 65 ans	femmes : 62 ans hommes : 64,1 ans (2008)
Slovaquie	62 ans	femmes : 57,8 ans hommes : 59,7 ans (2007)
Slovénie	femmes : 61 ans hommes : 63 ans	59,8 ans - 2006
Suède	âge flexible entre 61 ans et 67 ans	femmes : 63,2 ans hommes : 64,4 ans (2008)

Retraites en France et en Allemagne : les clés pour comprendre

La durée de cotisation requise pour une retraite complète a été allongée à 41,5 ans en France, selon un décret publié début août, un mois après l'entrée en vigueur du recul de l'âge légal de 60 à 62 ans. En Allemagne, la réforme des retraites va porter l'âge à taux plein de 65 à 67 ans d'ici 2029.

FRANCE

- Age minimum de départ: porté de 60 à 62 ans d'ici 2018.
- Conditions du taux plein : pour bénéficier du taux plein sans décote, il faudra avoir cotisé 41,5 ans à partir de la génération 1955. A défaut, l'assuré se voit appliquer une pénalité, à moins d'avoir atteint l'âge d'annulation de la décote. Jusque-là fixé à 65 ans, cet âge (dit âge du taux plein) passera progressivement à 67 ans d'ici 2023 avec la réforme de 2010.
- Incitations à travailler plus longtemps : parallèlement à la décote, une surcote (de 1,25% par trimestre) est appliquée pour tout trimestre supplémentaire travaillé au-delà des conditions de la pension complète.
- Il existe des dérogations au recul de l'âge du taux plein: il restera à 65 ans pour les aidants familiaux de personnes handicapées ou parents d'enfants handicapés, les assurés handicapés et certains parents de trois enfants qui ont interrompu leur activité professionnelle pour leur éducation.
- Certaines professions (armée, police, conducteurs de trains, etc) peuvent partir plus tôt en retraite entre 50 et 57 ans - Selon des données de l'Insee, le taux d'emploi des 55-64 ans était de 38,9% en 2009

ALLEMAGNE

- Minimum : les droits sont et resteront ouverts dès 63 ans, dès lors que l'assuré a contribué pendant 35 années mais avec une décote de 0,3% par mois non travaillé.
- Conditions du taux plein: 65 ans actuellement, porté progressivement à 67 ans d'ici à 2029 (à raison d'un mois par an). Mais cela pourra rester 65 ans à condition d'avoir cotisé pendant 45 ans.
- Malgré l'âge légal de départ à 65 ans, selon les statistiques officielles, l'âge réel moyen de départ à la retraite en 2010 était de 63,8 ans pour les hommes et 63,3 ans pour les femmes.
- Des régimes spéciaux existent pour les personnes handicapées, mais contrairement à la France, il n'existe pas de critère de pénibilité.
- Selon l'Insee, le taux d'emploi des 55-64 ans était de 56,2% en 2009.
- Face à un problème de main-d'oeuvre, Berlin a mis fin à son système de pré-retraites, selon le ministère de l'Emploi et des Affaires sociales

LA TURQUIE EN EUROPE ?

Le débat ne date pas d'hier :

- La Turquie n'est pas en Europe, donc pas d'adhésion !
- La Turquie a sur son sol des bases de l'OTAN , en sport, les Turcs sont européens !

Les principes sont posés et depuis 2005 l'ouverture des négociations a eu lieu.

Mais pourquoi ces négociations si nous ne voulons pas de la Turquie dans l'Union européenne ?

Ce pays « laïque » est dirigé par un 1er ministre islamiste convaincu dont l'idéal de société, quand il n'était que maire d'Istanbul (1996), était la cohabitation des communautés religieuses, chacune régie par sa propre juridiction (l'armée étant garante de la laïcité) . Il fera de la prison après avoir appelé « à transformer les minarets en baïonnettes ». En 2001, il crée l'AKP et effectue un virage politique en s'affirmant pro-européen. Il mène la Turquie vers un modèle proche de l'ancienne démocratie chrétienne européenne. Plus le temps passe, plus les gouvernements allemand et français marquent leur hostilité , plus les Turcs, gouvernement en tête, sont agacés et moins ils ont envie de cette adhésion.

Désormais, la Turquie, engagée comme intermédiaire dans les négociations entre Israël et la Syrie au sujet de Gaza, s'estime être une puissance régionale dont le

rôle stratégique vers l'est méditerranéen s'affirme de jours en jours.

Cette nouvelle vision permet à la Turquie de mettre les choix européens en stand by.

La victoire indiscutable de l'AKP aux élections, mais sans majorité absolue, met la Turquie devant de nouveaux choix : soit s'allier aux nationalistes, ce qui semble peu probable, soit s'allier à la gauche et signer un accord avec les Kurdes afin de pacifier le pays. Deux décisions fondamentales devront être prises : libérer les médias et reconnaître le génocide arménien. Pas simple ni évident pour ce 1er ministre islamiste à qui la conception démocratique et laïque de l'Europe apparaissait comme une garantie de liberté face à l'autoritarisme d'état et qui, déçu des tergiversations de l'union européenne pourrait se tourner dans une direction qui ôterait à celle-ci tout rôle stratégique vers l'est méditerranéen.

Le débat reste ouvert mais la complexité géopolitique de cette partie du monde (les évolutions récentes en sont des témoignages) ne permettra pas éternellement à l'Europe de simuler des négociations vouées à l'échec.

Engager, dès maintenant, avec la Turquie un solide accord de coopération serait un moyen beaucoup plus efficace et restaurerait la crédibilité de l'union européenne dans cette partie du monde

OU EN EST LA POLOGNE ?

Au moment de prendre la présidence européenne pour 6 mois, comment la Pologne va-t-elle orienter les choix européens face à la crise de la zone euro ?

Succédant à un représentant hongrois populiste autoritaire et chauvin, la Pologne n'a pas, jusqu'ici, démontré un attachement particulier aux valeurs démocratiques de notre continent.

Toutefois sa vitalité actuelle avec une croissance proche de 4 % peut être une chance pour le rêve européen. Ce pays de 40 millions d'habitants est en train de construire prudemment et de façon pragmatique son intégration à la zone euro.

En 2008, seul pays européen à ne pas être entré en récession, elle a fait preuve, après les excès de son président décédé et de son premier ministre, d'une maturité politique indiscutable.

D.Tusk, le 1er ministre polonais, évite le nationalisme et la xénophobie de son prédécesseur hongrois, et gouverne à droite avec l'appui de son aile centriste évitant tout antieuropéanisme.

72 % des Polonais sont pros européens mais le pragmatisme du pays et de ses dirigeants apparaît clairement. « Le plombier polonais » est de retour dans son pays, la récession anglaise et irlandaise mettant fin au rêve européen de plus d'un million de travailleurs partis vers l'eldorado.

Dans les grandes villes le chômage est en chute libre et le 1er ministre polonais, au lieu de se fâcher avec l'Europe, pose le débat sur le thème de la prospérité et du niveau de vie.

Le pays engrange les fonds de développement européens (67 milliards d'euros) pour les régions

pauvres, 14 milliards pour la politique agricole et 10 milliards grâce aux transferts de salaires.

A cela il faut ajouter les investissements directs allemands et français. Ceux-ci convertis en aéroports, autoroutes, terminaux portuaires etc... relèguent aux oubliettes le cliché d'une Pologne sous-développée.

Si les grands villes bénéficient largement des avancées de cette « nouvelle Pologne », les provinces de l'Est sont toujours dans le giron d'usines datant de l'ère soviétique, comme d'ailleurs les anciens salariés des fermes d'état et restent oubliées de la modernisation.

L'intervention de l'état n'est pas au niveau des promesses. Emplois sous qualifiés, 130 € d'Assedic sur 3 mois, 50 € par enfant de prestation sociale et un salaire minimum de 750 €.

Dans cette Pologne en plein développement un mur de la pauvreté s'est créé entre la partie occidentale de plus en plus riche et l'orientale de plus en plus pauvre.

Le gouvernement mise beaucoup sur sa présidence européenne. Le syndicat Solidarnosc mise, lui, sur l'Euro 2012 de foot pour que la Pologne s'ouvre encore un peu plus.



BULLETIN D'ADHESION 2011

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

E.mail :

Téléphone : Portable :

Souhaite adhérer à Citoyen d'Europe / renouveler ma cotisation

Montant de la cotisation 10 € autre : €

par chèque à l'ordre de Citoyen d'Europe / en espèces

Date

Signature

Collecteur : Claudine Platteau - 5 rue Joffre - 59493 Villeneuve d'Ascq
Tél. 09 79 39 06 22 ou BP 70053 59651 Villeneuve d'Ascq Cedex